

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 mars 2008
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 6 mars 2008, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de la Serbie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de demander, conformément à l'Article 35 de la Charte des Nations Unies, que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence pour examiner l'aggravation de la situation concernant la province serbe du Kosovo-Metohija due à la déclaration unilatérale illégale d'indépendance faite par les institutions provisoires d'administration autonome et la reconnaissance subséquente de cet acte illégal par certains États Membres de l'Organisation des Nations Unies, en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Serbie, État Membre de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

M. Vuk Jeremić, le Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, participerait à cette réunion du Conseil.

Le Gouvernement serbe souhaiterait que la réunion soit publique.

Le Représentant permanent adjoint,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Slavko **Kruljević**

